



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

VU l'arrêté d'autorisation délivré le 10 décembre 2018 à l'EARL PIG BOIS pour l'exploitation au lieu-dit " Le Hangouët " 56460 LIZIO d'un élevage de porcs comportant 2 100 porcs à l'engrais soit un total de 2 100 emplacements de porcs à l'engrais et 280 reproducteurs, 1 450 porcelets et 30 cochettes.

VU la demande déposée le **09 février 2023** par la **SCEA PIG BOIS** ;

Reconnaît avoir reçu de :

SCEA PIG BOIS dont le siège social est situé au lieu-dit " **Le Hangouët**" **56460 LIZIO**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation d'un élevage de **porcs** répartis comme suit :

- 2 100 porcs à l'engrais soit **2 100 emplacements** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **3660-b**;

- Et 280 reproducteurs, 1 450 porcelets et 30 cochettes soit un total de **1 160 Animaux-équivalents** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **2102-1**;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **20 FEV. 2023**

Pour le préfet et par délégation
L'adjointe au chef du service environnement,

Camille LATOUR

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- MME le Maire de LIZIO

